

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Parise Cyr	Numéro de permis 2013953	Date d'inspection Le 04 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Chatons		Numéro de téléphone (506) 263-1995	
Adresse 424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des compétences et formation, de l'accès à l'établissement, du lieu d'exploitation, de la désignation (en cours), des dossiers du personnel (mise à jours) et de l'aire de jeu extérieur (matériels et équipement). Observation de la fin de la sieste pour l'un des enfants en bas âge. Les enfants vont à l'extérieur avant mon départ.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 04 juin 2024

Date

original signé par
Parise Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 04 juin 2024

Date